



FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec 

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

TABLE DES MATIÈRES

UN APPUI À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	4
----------------------------------------------------------------------------------	----------

LE FAQDD, UN ACTEUR CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC	4
-------------------------------------------------------------------	----------

LE FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
-----------------------------------------------------------	---

UNE GOUVERNANCE MIXTE	4
-----------------------	---

UN RÔLE DE PRÉCURSEUR	5
-----------------------	---

UNE IMPLICATION DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	5
--------------------------------------------	---

CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
----------------------------------------------------------------------------------------	----------

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS COMME MAÎTRE D'OEUVRE DE LA STRATÉGIE	6
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

L'IMPLICATION DE TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES POUR MIEUX INTÉGRER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DES COMPORTEMENTS	7
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

LE PARTENARIAT ET LE RÉSEAUTAGE POUR ÉVITER LE DÉDOUBLEMENT DES ACTIONS ET LE TRAVAIL EN SILO	8
-----------------------------------------------------------------------------------------------	---

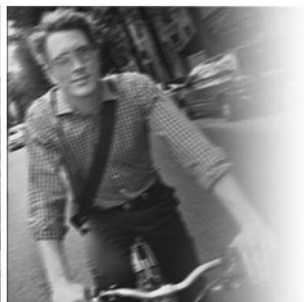
UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION EFFICACE POUR FAVORISER LA MOBILISATION DES INTERVENANTS	8
-----------------------------------------------------------------------------------------	---

LA CONTRIBUTION DU FAQDD EN TANT QUE PARTENAIRE	9
--------------------------------------------------------	----------

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE	10
----------------------------	----

PROMOUVOIR L'ACTION RESPONSABLE	10
---------------------------------	----

FAVORISER L'ENGAGEMENT	11
------------------------	----



UN APPUI À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En présentant, en septembre 2007, sa Stratégie gouvernementale de développement durable le gouvernement a franchi un pas de plus vers l'application de sa démarche de développement durable. Pour le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), cette démarche établit les assises d'un important projet de société et positionne le Québec comme un chef de file en matière développement durable.

Par ce mémoire, le FAQDD veut apporter son appui et sa collaboration à cette stratégie, en enrichissant les débats de la commission de l'expertise qu'il a acquis au cours des sept dernières années comme interface entre le gouvernement du Québec et la société civile dans l'analyse, le financement et l'accompagnement de plus de 400 initiatives en développement durable.

LE FAQDD, UN ACTEUR CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC

LE FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBNL créé en 2000 à partir d'une mise de fonds du gouvernement du Québec, le FAQDD a comme mission de susciter et de soutenir financièrement des projets porteurs et structurants qui, dans une optique de développement durable, visent à modifier les pratiques et à changer les comportements individuels et collectifs.

À ce jour, le FAQDD a contribué à la réalisation de plus de 400 initiatives (projets, bourses et stages) en développement durable dans 16 régions du Québec pour un investissement total de plus de 52 millions de dollars. Par ailleurs, progressivement, le rôle du FAQDD s'est élargi auprès des intervenants du milieu en leur offrant une expertise et un accompagnement selon leurs besoins, devenant ainsi un partenaire à part entière de leurs projets.

UNE GOUVERNANCE MIXTE

De par son mode de gouvernance mixte¹, le FAQDD est devenu une interface entre le gouvernement du Québec et la société civile. Ce positionnement stratégique lui permet de faire un choix réfléchi dans le financement des projets qu'il appuie pour répondre à la fois aux grandes orientations gouvernementales et supporter des interventions innovantes et structurantes correspondant aux besoins significatifs du milieu en développement durable.

Aussi, la responsabilité du développement durable doit être portée par les hautes instances de chacun des différents ministères et organismes.

¹ Conseil d'administration composé de 3 représentants du gouvernement, 3 représentants de la société civile et 3 organismes environnementaux.

UN RÔLE DE PRÉCURSEUR

Depuis sept ans, le FAQDD a joué un rôle de précurseur anticipant la mise en place de politiques gouvernementales associées aux questions environnementales, en soutenant par exemple :

- l'implantation d'une gestion intégrée par bassin versant au sein de 14 des 33 bassins versants reconnus prioritaires par le gouvernement du Québec avant l'entrée en vigueur de la Politique nationale de l'eau en novembre 2002 ;
- deux grandes campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides en milieu urbain avant l'entrée en vigueur du Code de gestion des Pesticides en avril 2003 ;
- une vaste campagne régionale sur la qualité des lacs dans la région des Laurentides, le développement d'un indice visant à mesurer la capacité de support en phosphore des lacs des Laurentides et une approche pilote de gestion intégrée du Lac Dion dans la région de Chaudières-Appalaches avant l'entrée en vigueur du Plan d'action pour lutter contre la prolifération des cyanobactéries en juin 2007.

Le FAQDD a également encouragé l'innovation concernant les changements climatiques et la préservation de la biodiversité qui sont des priorités gouvernementales, en plus de favoriser l'intégration du développement durable dans l'aménagement du territoire, l'organisation d'événement, la gestion des commerces, la construction, le tourisme, la consommation et l'investissement.

En 2002, le FAQDD a été l'un des premiers grands investisseurs québécois à gérer ses actifs à partir de critères de responsabilité sociale, environnementale et d'innovation avec l'appui de Bâtirente, aujourd'hui signataire et membre du conseil d'administration des Principes de l'investissement responsable de l'ONU.

Le caractère précurseur du FAQDD a été reconnu par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) lors de la création du Fonds d'investissement en développement durable (FIDD) en 2003. Le FIDD est un fonds de capital de risque intégrant l'analyse de cycle de vie des produits à ses critères d'évaluation mis sur pied par le FAQDD conjointement avec les deux fonds de travailleurs du Québec, Fondation CSN et Fonds de solidarité FTQ.

UNE IMPLICATION DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

En plus de soutenir des initiatives pertinentes et innovantes, le FAQDD privilégie la réalisation de projets structurants auxquels doivent être associés des partenaires significatifs. L'appui du FAQDD sert de levier financier efficace et vient aider ses bénéficiaires à attirer de nouveaux partenariats financiers et d'autres intervenants de la société civile.

Ainsi, chaque dollar investi par le FAQDD suscite une implication au moins équivalente de la part du milieu et assure, par ailleurs, un plus large impact des projets au sein de la société québécoise.

A ce jour, le développement de tels partenariats a permis de réaliser des projets entraînant des changements de comportements marqués tant au sein du gouvernement et de ses organisations, des municipalités, de l'entreprise privée, des syndicats, des institutions d'enseignements et des groupes de citoyens.

CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour rencontrer les objectifs de sa mission, le FAQDD s'est doté, au cours des années, d'outils d'évaluation et d'orientations de financement inspirés des principes de développement durable. Ces orientations nous permettent d'évaluer l'intégration des principes de développement durable à l'intérieur d'un projet, mais également de nous interroger sur ses conditions de réussite.

Sans avoir la prétention d'émettre une analyse approfondie sur le projet d'implantation de la stratégie de développement durable au sein de l'ensemble des ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec, nous croyons que les valeurs et les orientations à l'origine de nos priorités d'intervention peuvent alimenter utilement les réflexions de cette commission parlementaire.

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS COMME MAÎTRE D'OEUVRE DE LA STRATÉGIE

La loi sur le développement durable désigne le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) comme coordonnateur de l'élaboration du renouvellement ou de la révision des différents volets de la stratégie.

Un sous-ministre adjoint au développement durable a été nommé pour soutenir l'exercice de cette responsabilité et une unité spéciale, le Bureau de coordination du développement durable, a été mise sur pied à cet effet.

Le FAQDD tient à souligner son appui à cette décision qui renforcera la mission du MDDEP. La création d'un Bureau de coordination du développement durable constitue une première action significative visant à doter le gouvernement d'un leadership dans l'implantation de sa démarche de développement durable.

En faisant « la promotion du développement durable au sein de l'administration publique » et en favorisant, par son expertise et sa collaboration l'atteinte des objectifs de la stratégie, le MDDEP jouera un rôle stratégique lors de son implantation.

Toutefois, l'implication de sa gouvernance, est selon notre expérience, la première étape d'une démarche visant à changer les comportements et les pratiques au sein d'un milieu de travail.

La coordination efficace d'une telle démarche repose sur la formation de relayeurs forts au sein de la gouvernance de tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Ainsi, la coordination adéquatement diffusée à tous les niveaux du gouvernement et de l'administration québécoise est l'un des premiers défis à relever dans le cadre de l'implantation de la stratégie.

1 **Proposition 1 :** Nommer une personne de haute autorité en tant que responsable de l'implantation du développement durable au sein de chaque ministère, organisme et entreprise du gouvernement.

Toutefois, afin d'optimiser la cohésion entre les actions des différentes parties concernées et assurer un avancement significatif et uniforme de la démarche, nous proposons de fixer des cibles minimales qui s'appliqueront à l'ensemble de l'administration publique. Ces cibles pourraient être fixées conjointement par le MDDEP et le Comité interministériel de développement durable.

2 **Proposition 2 :** Fixer des cibles minimales applicables à chacun des ministères afin de d'encourager une cohésion de la démarche à l'échelle du gouvernement.

De plus, afin de marquer le coup d'envoi de la mise en oeuvre du Plan de développement durable du Québec, le FAQDD suggère que des efforts soient déployés afin d'intégrer les premières mesures en développement durable dans la planification stratégique 2008-2011 des ministères du gouvernement du Québec.

En effet, l'année financière 2008-2009 marquera, pour l'ensemble des ministères du gouvernement du Québec, l'entrée en vigueur d'une nouvelle planification stratégique triennale. En considérant, que cette planification stratégique fixe les priorités du gouvernement du Québec pour les trois prochaines années, nous jugeons important d'agir rapidement afin d'y intégrer les objectifs de la stratégie de développement durable.

Proposition 3 : Intégrer le développement durable dans les planifications stratégiques 2008-2011.

L'IMPLICATION DE TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES POUR MIEUX INTÉGRER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DES COMPORTEMENTS

Par son intervention, le FAQDD souhaite souligner la vision et le leadership du gouvernement du Québec dans l'implantation de sa démarche de développement durable. Cette implication permettra sans aucun doute de mener l'ensemble de l'administration à évoluer vers de nouvelles pratiques inspirées des principes de développement durable.

Toutefois, afin d'en optimiser les résultats et d'assurer sa pérennité, notre expérience nous démontre qu'il est stratégique de favoriser l'implication et l'adhésion des parties concernées à chaque niveau hiérarchique. Quelle vision les employés ont-ils de la démarche ? Comment perçoivent-ils leur rôle ? Quelles solutions peuvent être appliquées à leur niveau ? Il est beaucoup plus facile d'implanter de nouvelles façons de faire dans un contexte de collaboration où chacun est mis à contribution.

Proposition 4 : Assurer l'implication de tous les employés de l'administration publique dans la stratégie.

Le défi auquel s'attaque le gouvernement du Québec, en souhaitant changer les comportements au sein d'une structure aussi complexe et vaste que l'administration publique, doit s'accompagner d'indicateurs permettant d'évaluer son avancement pour stimuler et rendre public le changement de comportement et de pratiques constatés. À ce titre, nous appuyons la décision de confier au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la tâche de développer une liste d'indicateurs en lien avec les ministères et organismes concernés et l'Institut de la statistique du Québec.

Afin de stimuler l'application des principes de développement durable dans les ministères et encourager l'innovation dans les façons de faire, le FAQDD propose de créer une émulation entre les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Des outils de communication spécifiques pourraient être associés à cette émulation et venir illustrer des meilleurs résultats et des meilleures pratiques.

Proposition 5 : Stimuler l'émulation entre les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec et mettre en place un système de reconnaissance des meilleurs résultats et des meilleures pratiques.

Dans le document de consultation sur la stratégie déposé à la commission, le gouvernement mentionne que celle-ci « vise à influencer et à encourager les citoyens et les entreprises à recourir aux pratiques qui contribuent aux objectifs de développement durable ». Pour le FAQDD, il est important de reconnaître les employés de la fonction publique, non pas seulement en tant que travailleurs, mais également en tant que citoyen.

Par souci de cohérence, nous croyons donc que les premiers citoyens impliqués dans la démarche devraient être les employés de la fonction publique. En ce sens, ces derniers doivent être sensibilisés et formés de façon adéquate afin de prendre part activement à la stratégie de développement durable du gouvernement, en plus d'agir comme agent multiplicateur au sein de la société québécoise.

Proposition 6 : Lors de l'élaboration des plans d'action pour chacun des ministères, impliquer l'ensemble des directions et leurs employés afin de développer un sentiment d'appartenance à la démarche et assurer plusieurs niveaux de leadership.

LE PARTENARIAT ET LE RÉSEAUTAGE POUR ÉVITER LE DÉDOUBLEMENT DES ACTIONS ET LE TRAVAIL EN SILO

Depuis maintenant sept ans, le FAQDD soutient les intervenants de la société civile dans la réalisation de projets en développement durable. Jusqu'à maintenant, ces projets ont permis l'application des principes de développement durable dans les cégeps, les universités, les commerces, les organismes communautaires, les municipalités, les grandes entreprises et auprès de la population. Chaque intervenant ayant trouvé voire créé la méthode et les outils adaptés à ses objectifs et cibles.

Afin d'éviter le dédoublement dans la réalisation de ces projets et d'approfondir les approches existantes, le FAQDD contribue et mise sur les échanges, les partenariats et le maillage entre les organismes oeuvrant en développement durable.

En appliquant la même logique, le gouvernement du Québec pourra s'inspirer des expériences pouvant contribuer à la mise en oeuvre de sa stratégie pour à la fois, gagner en efficacité et en temps et développer des liens forts avec la société civile pour identifier des solutions aux problématiques auxquelles il devra faire face.

La réalisation d'un répertoire regroupant toutes les initiatives entreprises en matière de développement durable, dans un premier temps au Québec, faciliterait la démarche du gouvernement et permettrait aux intervenants externes d'accéder à des informations pertinentes pour donner une valeur ajoutée à leur actions et mieux communiquer entre eux.

Proposition 7 : Répertorier et faire connaître les initiatives réalisées au Québec, qu'elles soient internes ou externes au gouvernement et les regrouper dans une « boîte à outils » disponible à tous.

Proposition 8 : Encourager le développement de partenariats et de collaboration avec des organisations externes et le gouvernement du Québec.

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION EFFICACE POUR FAVORISER LA MOBILISATION DES INTERVENANTS

Afin de « susciter l'adhésion aux valeurs et aux principes du développement durable et pour prendre des décisions éclairées », le gouvernement reconnaît l'importance de développer et de partager la connaissance sur le développement durable. À ce titre, nous croyons, que l'intégration d'un suivi sur le plan d'action de développement durable dans le rapport annuel de chacun des ministères et l'évaluation annuelle de l'état d'avancement de la stratégie par un commissaire au développement durable sont des initiatives significatives prises par le gouvernement.

Toutefois, pour susciter l'appropriation du concept de développement durable et des objectifs de la stratégie à tous les niveaux de l'administration publique, ces initiatives devraient être accompagnées d'un plan de communication interne très soutenu.

9 **Proposition 9** : Développer des outils de communication interne adaptés et dynamiques sur le développement durable et la Stratégie gouvernementale afin de favoriser l'appropriation de la démarche par tous les employés.

En adoptant la Loi sur le développement durable, le gouvernement du Québec a pris la décision d'exercer un rôle de leadership en matière de développement durable. En intégrant ces préoccupations à l'intérieur des responsabilités de l'état québécois, le gouvernement contribue au rayonnement du concept de développement durable.

Toutefois, afin d'éviter « l'effet de mode », le gouvernement du Québec devra faire connaître ses engagements en matière de développement durable à l'ensemble de la population. Il devra également jouer de son rôle d'influence, en collaboration avec les organisations de la société civile, afin de rappeler l'importance de poser des actions citoyennes de manière continue en matière de développement durable pour obtenir des résultats significatifs.

Les changements de comportement ne s'opèrent pas à court terme, mais bien en réitérant des messages de sensibilisation et d'information sur plusieurs années.

10 **Proposition 10** : Prévoir une stratégie de communication grand public, axée sur les résultats annuels du gouvernement du Québec en matière de développement durable et ce, en collaboration avec les intervenants de la société civile.

LA CONTRIBUTION DU FAQDD EN TANT QUE PARTENAIRE

Depuis sept ans, le FAQDD a comme principal partenaire financier le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du MDDEP et comme mission de soutenir des initiatives en développement durable au sein de la société québécoise. Parallèlement, dans un souci de cohérence entre sa mission et son fonctionnement, le FAQDD vise à intégrer progressivement les principes du développement durable dans son mode de gouvernance, sa gestion, ses activités et ses investissements. Ce qui lui permet de cerner les avantages et les contraintes, les opportunités et les limites associés à cette démarche.

Alors que le gouvernement du Québec fait le choix du développement durable, le FAQDD souhaite contribuer au succès de la démarche gouvernementale en renforçant son travail de collaboration avec le MDDEP et en proposant son appui aux différents ministères et organismes gouvernementaux associés à la mise en oeuvre du Plan de développement durable tant au niveau de la stratégie, des plans d'actions et des mesures de suivi.

Concernant la mise en oeuvre de la stratégie, voici de quelle manière le FAQDD se propose de soutenir le gouvernement à partir des trois enjeux qu'il s'est fixé soit : développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement.

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE

Le FAQDD propose au gouvernement du Québec de collaborer dans l'identification d'activités et d'outils de sensibilisation et de formation permettant d'assurer une meilleure compréhension du concept et surtout des enjeux associés au développement durable.

Des activités de formation et de mise en pratique, adaptées à différents niveaux de connaissance et secteurs d'application, sont créées, appliquées et évaluées dans tout projet visant un changement de comportement, ces activités pourraient être répertoriées pour appuyer la stratégie gouvernementale.

Par ailleurs, le FAQDD souhaite, dans le cadre de sa mission, favoriser l'échange de connaissances notamment en élaborant un répertoire accessible en ligne décrivant les projets et les actions concrets posés à ce jour en développement durable au Québec parmi les projets financés par le FAQDD. Ces informations seront classées par thématiques, par régions, par organismes et par objectifs. Cette « boîte à outils » pourra informer, inspirer, favoriser des échanges entre intervenants et encourager leur collaboration.

Pour offrir des informations additionnelles, le site du FAQDD offrira des liens avec des répertoires complémentaires réalisés par d'autres intervenants québécois.

Pour aller plus loin dans sa démarche, **le FAQDD propose au gouvernement de collaborer dans l'élaboration et la réalisation d'un répertoire plus exhaustif couvrant l'ensemble des initiatives entreprises en développement durable au Québec.**

Ainsi, À l'instar d'Expertise recherche Québec, qui vise à dresser la carte des compétences en recherche universitaire et de fournir un ensemble d'indicateurs de la recherche au Québec, une opportunité de collaboration est à la portée du gouvernement du Québec et du FAQDD concernant les projets touchant l'innovation sociale spécifique au développement durable.

PROMOUVOIR L'ACTION RESPONSABLE

En plus de son financement, le FAQDD conseille, accompagne et crée des liens entre les intervenants du milieu pour optimiser les actions initiées par ses bénéficiaires. Le Fonds se donne également la responsabilité d'être ouvert, d'encourager et de financer l'avancement des nouvelles idées sur toutes les questions relatives au développement durable.

En d'autres termes, le FAQDD mise sur les idées, fait ce qu'on appelle du «Seed money» pour les idées émergentes. Il veut développer ce pourquoi il est déjà reconnu soit sa capacité de discerner la pertinence des objectifs d'une idée, d'un projet ou d'un groupe par rapport aux enjeux du développement durable.

De par sa position d'organisme indépendant, le FAQDD peut dépasser ses contraintes plus aisément qu'une administration publique ou un bailleur de fonds institutionnel. Tout en gérant des ressources financières avec toute la rigueur nécessaire, le Fonds a de l'espace pour interpréter le cadre de recevabilité de ses programmes afin d'appuyer des initiatives « atypiques ou très innovantes ».

Le FAQDD propose au gouvernement de s'allier dans le soutien à l'innovation sociale en matière de développement durable.

Le Fonds présente également plus de souplesse qu'un gouvernement pour développer de nouvelles formes de partenariats et aller chercher de nouvelles sources de financement qui contribueront à soutenir des initiatives qui s'ajouteront au bilan du Québec en matière de développement durable.

Selon plusieurs thématiques qu'il souhaite cibler comme par exemple les changements climatiques, la consommation éco-responsable et l'aménagement viable du territoire, le FAQDD prévoit désormais solliciter directement de larges éventails de partenaires, d'impliquer différents paliers de gouvernements autant que des grandes entreprises.

La FAQDD propose au gouvernement de rassembler de nouveaux partenaires financiers pour multiplier les actions concrètes en développement durable au Québec.

FAVORISER L'ENGAGEMENT

Favoriser et maintenir l'engagement des parties prenantes que ce soit au sein de toute l'administration publique et plus largement de la population est primordial pour la réussite de la stratégie gouvernementale.

Cela nécessite entre autre, un plan de communication soutenu pour illustrer et rappeler l'importance des actions citoyennes posées en matière de développement durable.

Le FAQDD s'engage à offrir au gouvernement via le MDDEP, toute la visibilité dont il a besoin pour promouvoir sa stratégie.

Par ailleurs, le FAQDD propose au gouvernement de l'accompagner dans la recherche de moyens pour motiver, consolider et maintenir l'engagement de tous les employés de l'administration publique pour assurer la réussite de la stratégie gouvernementale qui doit devenir la leur.

■ Exemple 1 : Avec le projet Défi montréalais, le Conseil régional de l'environnement de Montréal vise à stimuler la participation des employés d'une même entreprise à poser des gestes au quotidien pour réduire les émissions de GES. Le premier moyen de stimuler leur participation est de leur permettre de visualiser facilement l'impact de leur implication de manière quantitative. Le second moyen est de leur permettre de se comparer avec d'autres entreprises participant au même défi. En sachant qu'au terme du projet, les dirigeants des entreprises auront à commenter leur performance.

■ Exemple 2 : Le Comité de valorisation de la rivière Beauport a choisi d'encourager la participation des citoyens dans la surveillance de la qualité des cours d'eau en adaptant à un large public (9 ans et plus) des outils et une méthode de caractérisation de la qualité de l'eau vive respectant le protocole scientifique de collecte de données. Les participants ont ainsi la satisfaction de contribuer bénévolement à l'avancement du travail colossal que représente la caractérisation de plus de 4 500 rivières au Québec.



**FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**840, RUE RAOUL-JOBIN, BUREAU 200
QUÉBEC, (QUÉBEC) G1N 1S7**

**TÉL. : (418) 692-5888
TÉLÉC. : (418) 692-1148**

www.faqdd.qc.ca



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
Partenaire financier

Québec